



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES YVELINES

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT

2009

«La lecture du rapport d'activité de l'Etat dans les Yvelines pour 2009 fait apparaître la diversité et la noblesse des missions qui lui incombent.

Au delà des grandes fonctions nationales, parfois abstraites, qu'exerce l'Etat, la population attend de lui, disponibilité et professionnalisme, au plus près de ses lieux de vie et de travail ; qu'il réponde à ses besoins, en constante évolution, dans le domaine de la sécurité sous ses multiples aspects, dans celui de la cohésion sociale, de l'emploi et de la croissance économique, de l'environnement mais aussi de l'équité et du droit.

Tels sont bien les objectifs de l'Etat dans les Yvelines, qu'il entend faire partager par l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux du département, avec lesquels il entretient des relations partenariales et constructives».

Anne Boquet
Préfète des Yvelines

Les Yvelines ont confiance en l'avenir



Préfecture des Yvelines

SOMMAIRE

I – Agir pour contrer les effets de la crise économique et financière par la relance et la confiance

II – Garantir la protection des populations et des biens demeure une priorité première de l'Etat

III – Renforcer l'équité territoriale et la cohésion sociale

IV – Moderniser l'Etat, son organisation et ses modes opératoires pour adapter son offre de service

I - Agir pour contrer les effets de la crise économique et financière par la relance et la confiance

A – Le soutien à l’activité

1 – Le plan de relance : 60 opérations labellisées pour les Yvelines pour un montant de crédit de 100 millions d’euros

2 – L’investissement des collectivités locales : un effort accru, soutenu par l’Etat

3 – L’aide à la trésorerie et au financement des entreprises

- a) L’Etat accélère le remboursement de ses créances
- b) L’étalement des dettes fiscales et sociales
- c) Le dispositif de médiation du crédit
- d) Le financement par OSEO
- e) La restructuration industrielle

4 – Le soutien spécifiques aux acteurs économiques du département le plus fragilisés : l’automobile et l’agriculture

- a) Le secteur automobile
- b) L’agriculture

B – Le soutien à l’emploi

1 – L’assouplissement des conditions d’utilisation du chômage partiel

2 – La mobilisation des contrats aidés et des mesures spécifiques en faveur de l’emploi des jeunes

- a) Le doublement des contrats aidés
- b) Le plan d’urgence en faveur de l’emploi des jeunes

3 – Un contrôle et un accompagnement accrus des territoires touchés par les plans de sauvegarde de l’emploi

- a) L’encadrement des procédures de licenciement
- b) L’accompagnement renforcé des licenciés économiques

I - Agir pour contrer les effets de la crise économique et financière par la relance et la confiance

Pour agir contre la crise mondiale, le Président de la République et le Gouvernement ont décidé des mesures exceptionnelles dès fin 2008 et début 2009, afin d'en atténuer la gravité et en réduire la durée.

Les premiers résultats sont visibles dès la fin de 2009 avec un retour à la croissance (+0,6 % au 4^{ème} trimestre 2009), certes encore fragile mais supérieure à celle de nombreux autres pays, et la stabilisation du chômage.

Rappel historique

- **Automne 2008** : des mesures sont prises pour conforter le système bancaire et faciliter l'accès des PME au financement
- **4 décembre 2008** : un plan de relance massif de 26 milliards d'euros est annoncé pour soutenir l'investissement public et privé
- **Sommet social du 18 février 2009** : le plan de relance est complété par des mesures de solidarité au profit des personnes en situation précaire
- **24 avril 2009** : un plan pour l'emploi des jeunes est présenté, orienté vers l'alternance, l'apprentissage, la formation et la professionnalisation.

L'Impact pour les Yvelines

Soutien à l'activité

- montant des investissements publics engagés : **110 322 199 €**
- montant des investissements des collectivités locales associés au FCTVA : **967 209 784 €**
- nombre de logements sociaux et privés financés : **1 872**
- nombre de véhicules ayant bénéficié de la prime à la casse : **17 871**

Soutien à l'emploi

- montant des aides de l'Etat versées pour l'indemnisation du chômage partiel : **3 749 940 €** dont **13 329** embauches dans les TPE grâce au dispositif deuxième «zéro charges»
- nombre de personnes aidées à entrer dans la vie active depuis le 1^{er} janvier 2009 : **8 672**
- nombre de personnes aidés à reprendre un emploi depuis le 1^{er} janvier 2009 : **2 375**
- nombre d'entreprises soutenues par une intervention de l'Etat, notamment un prêt, une garantie ou un investissement : **712**

Mesures de solidarité

38 488 038 € apportés aux **214 838** foyers les plus fragiles
(données actualisées au 15.01.2010)

A - Le soutien à l'activité

Il est assuré via la relance de l'investissement public, la création de nouveaux logements, l'appui aux secteurs industriels fragilisés et l'aide au financement des entreprises.

1 - Le plan de relance : 60 opérations labellisées pour les Yvelines pour un montant de crédit de 100 M€.

66 % des crédits ont été consommés fin 2009.

Le plan de relance a permis de soutenir des opérations en manque de financement telles que la restauration de la **chapelle de la Providence** à Versailles (**0,84 M€**) ou le financement des travaux sur les **Grands communs du Château de Versailles (3M€ de subvention)**. **3,2 M€** ont été débloqués afin de finaliser le plan de financement de la réhabilitation de la **caserne Vauban** à Versailles permettant ainsi d'engager la **création de 77 logements étudiants en 2010**.



Réhabilitation de la caserne Vauban grâce au plan de relance : 77 logements

Le plan de relance a financé un programme exceptionnel en faveur du logement.

- **11,6 M€** ont été engagés pour la construction de logements sociaux (PLUS, PLAI, PLS)
- **8,5 M€** ont été consacrés à l'achat du logement vendu en l'état futur d'achèvement (VEFA)
- **2,1 M€** ont financé des aides à la rénovation de logements (ANAH)
- **638** Eco-prêts à taux 0 ont été accordés pour un montant de 11,4 M€
- **27** logements sur 321 prévus ont bénéficié du PASS Foncier



Restauration de la Chapelle de la Providence à Versailles, grâce au plan de relance

En matière de **rénovation urbaine**, ce sont **16,5M€** supplémentaires qui ont été accordés aux communes de **Poissy, Chanteloup, Mantes, Ecquevilly, Trappes, Sartrouville, Les Mureaux**.



Visite ministérielle d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées à Magnanville - pose de la première pierre de l'établissement Léopold Bellan à Mantes la Jolie, le 2 avril 2009

Des opérations en faveur des personnes âgées et l'hébergement social d'urgence bénéficient des crédits nouveaux. Le plan de relance contribue à hauteur de **1,7 M€** à la création de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes **Léopold Bellan à Mantes**, avec 94 places créées en septembre 2010.

La maison de retraite des sœurs augustines à Versailles bénéficie de **1,107 M€** pour son plan de modernisation et la création de **30 places supplémentaires**.

113 places d'hébergement social d'urgence sont financées pour accueillir des publics en précarité sociale notamment à **Chatou, Saint-Germain-en-Laye et Versailles**.

Le plan de relance permet d'accélérer des **investissements en faveur de la recherche et développement et de l'enseignement**.

1 M€ du plan de relance est consacré à la construction de l'**UFR de médecine à Montigny-le-Bretonneux**, sous la forme d'un Partenariat Public Privé. Cette opération permettra d'ouvrir au sein de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, **14 000 m² d'espaces supplémentaires** consacrés à l'enseignement des trois premières années et la recherche biologique et épidémiologique. 4 000 m² de laboratoires et animaleries seront notamment construits.

Le plan de relance consacre également **20 M€** d'investissement pour restructurer totalement le site de l'**IUT de Vélizy-Villacoublay**.

Au titre des **infrastructures**, **14,5 M€** sont dédiés au chantier de reconstruction du **barrage de Chatou** sur les 50 M€ que nécessite cette opération pilotée par Voies Navigables de France. Cette opération s'étalera en 2012. Elle vise à réguler le niveau d'eau de la Seine, sécuriser les inondations et financer une partie de la construction des trois passes à poisson du barrage (réalisation d'une passe par an).



14.5 M€ dédiés au chantier de reconstruction du barrage de Chatou grâce au plan de relance

En matière **d'aménagement**, l'**ADEME** a consacré **500 000 €** pour la dépollution des deux friches industrielles à Mantes et Porcher à Gargenville. Cette somme permet d'améliorer l'équilibre financier des opérations d'aménagement projetées sur ces deux sites et d'en accélérer la réalisation.

Enfin, **les grandes entreprises publiques** ont participé dans le département à la relance en programmant **74M€** de travaux.

Ainsi **EDF** s'est engagé pour des travaux à hauteur de 56,5 M€, **Storengy** pour 45 M€ (rénovation du stockage de Saint-Illiers) et **La Poste** pour 1,7 M€.

2 - L'investissement des collectivités locales : un effort accru, soutenu par l'Etat

Mis en place par la loi de finances rectificative 2008, le dispositif de versement anticipé du fonds de compensation de la TVA vise, à réduire le délai de versement de ce fonds pour les collectivités qui augmenteront leurs dépenses d'investissement au cours de l'année 2009.

181 collectivités yvelinoises se sont engagées en 2009 dans le dispositif du versement anticipé du FCTVA conventionnant avec l'Etat. Chaque collectivité devait avoir réalisé des dépenses d'investissement 2009 supérieures ou égales au montant de la moyenne des dépenses d'investissement réalisées entre 2004 et 2007. **Après vérification, 167 collectivités ont rempli leur objectif** et ont vu leur versement anticipé de FCTVA (n+1) pérennisé officiellement par arrêté préfectoral du 2 mars 2010.

Cela a permis dès 2009, d'injecter dans l'économie locale, avec un an d'avance, la somme de 61,2M€.



Signature des conventions pour le versement anticipé du FCTVA le 20 avril 2009

Le Conseil Général s'est inscrit dans le dispositif en signant une convention le 20 avril 2009 et par arrêté du 31 juillet, il lui a été versé 15,7 M€ de FCTVA.

3 - L'aide à la trésorerie et au financement des entreprises

a) L'Etat accélère le remboursement de ses créances

Ainsi, par la loi de finances rectificative 2008, le gouvernement a réduit les délais de remboursement des crédits d'impôt recherche. Applicables dès le 2 janvier 2009 pour le crédit impôt recherche 2008 et les soldes de crédit impôt recherche disponibles des années antérieures (2005, 2006, 2007), **cette mesure a permis le remboursement immédiat des créances des entreprises à hauteur de 116 M€.**

L'Etat a procédé à l'accélération du remboursement des crédits de TVA et des excédents de versements d'impôt sur les sociétés dès le mois de février 2009. **913 M€ ont été remboursés dans des délais très brefs aux PME du département, principalement au début 2009.**

Parallèlement, l'Etat a amélioré les délais de mandatement et a assoupli certaines formalités pour les marchés publics, afin de soutenir le rythme de la commande publique dans cette période de crise.

b) L'étalement des dettes fiscales et sociales

Les conditions d'examen des dossiers de demandes de délais de paiements ont été adaptées au regard des difficultés rencontrées par les entreprises par la circulaire du 23 mars 2009. Celle-ci incite à des délais de traitements URSSAFF plus réduits : de 3 à 5 jours. La possibilité d'établir par anticipation des plans de règlements a été ouverte. **Un traitement bienveillant des demandes de remise des 5 % de pénalités a été accordé aux entreprises** dès lors qu'elles avaient respecté leur plan d'apurement de leurs dettes.

Au niveau des services fiscaux, la prise en compte, au cas par cas, des difficultés rencontrées par les entreprises a permis d'accorder **600 plans de règlement en 2009 aux PME du département pour un total de 10,5 M€.** En cas de demandes de délais de paiements de plusieurs dettes (fiscales et sociales), la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF), chargée d'examiner la situation des entreprises individuelles, sociétés et professions libérales en retard de paiement de leurs dettes fiscales et sociales, a également adapté ses règles d'octroi de plan de règlement.

Cette commission, présidée par le Trésorier Payeur Général, réunit les chefs départementaux des administrations financières (Trésor, Impôts) et sociales (Urssaf, pôle emploi, caisses de retraite). Elle examine la situation des entreprises individuelles, sociétés et professions libérales, en retard de paiement de leurs dettes fiscales et sociales. Après analyse des comptes et des mesures déjà accordées, elle prend une décision à l'unanimité qui s'impose aux créanciers, sur un plan de règlement des dettes fiscales et sociales.

85 des 105 entreprises, dont le dossier a été retenu par la CCSF, se sont vues accorder un plan de règlement. Plus de 5 500 emplois étaient concernés.

Ce dispositif s'appliquera jusqu'au 30 juin 2010.

c) Le dispositif de médiation du crédit

Créé en octobre 2008, il a été reconduit en 2009 afin de veiller au financement des entreprises par le système bancaire.

Les services de la Trésorerie Générale et de la Banque de France ont accompagné dans le processus de médiation du crédit 326 entreprises, concernant plus de 2000 emplois.



La Trésorerie générale des Yvelines

La commission départementale de financement de l'économie (CDFE) s'est tenue à cinq reprises afin de procéder à une analyse de la situation économique locale, des conditions de financement et des encours de crédit, et suivre les évolutions quantitatives et qualitatives du dispositif. Cette commission permet d'informer les partenaires économiques et sociaux du département.

Le 2 février 2009, elle s'est exceptionnellement tenue en présence de M. René RICOL, médiateur national du crédit et de M. Gérard LARCHER, Président du Sénat et de nombreux parlementaires.



Le médiateur du crédit, René Ricol dans les Yvelines le 2 février 2009

La cellule opérationnelle réunissant la Préfecture, la Banque de France et la Trésorerie Générale et les correspondants départementaux des banques s'est réunie 18 fois pour faire le point de la situation bancaire et résoudre des situations d'entreprises en difficulté par des actions concertées de médiation auprès des banques, par l'intervention auprès des partenaires,

fournisseurs, clients, autres créanciers ou débiteurs, de ces entreprises.

Au total, en 2009, sur 326 dossiers de demandes de médiation du crédit déposés, près de la moitié ont été clos positivement. La réactivité des services de l'Etat dans l'application de ces mesures a généralement été saluée par les relais des entreprises. Les données chiffrées sont significatives des efforts consentis par l'Etat en faveur de la trésorerie des entreprises.

d) Le financement par OSEO

OSEO a consacré aux entreprises yvelinoises **93 M€ de prêts et près de 74 M€ de garanties de prêts.**

e) La restructuration industrielle

Le comité interministériel de restructuration industrielle est intervenu sur cinq dossiers yvelinois.

4 - Le soutien spécifique aux secteurs économiques du département les plus fragilisés : l'automobile et l'agriculture

a) Le secteur automobile

L'Etat a accompagné le Plan de soutien départemental de la vallée de l'automobile, notamment par un travail d'information et d'orientation et par la mesure dite de la «prime à la casse».

A ces dispositifs, sont venus s'ajouter des financements de l'Etat via le **Fonds Stratégique d'Investissement (FSI)** et le **Fonds de Modernisation des Equipementiers de l'Automobile (FMEA)**.

L'information et l'orientation des entreprises :

Sur l'ensemble de l'Ile-de-France, une enquête téléphonique menée par le Centre technique des industries mécaniques (CETIM) a permis de sérier les difficultés des petites et moyennes entreprises (PME) de la filière et d'identifier les mesures nécessaires. Cette action a été menée dans les Yvelines par la cellule automobile du Conseil Général afin d'éviter les redondances des dispositifs. La DRIRE a par ailleurs participé à la cellule automobile du Conseil Général par l'intermédiaire d'un chargé de mission.

De nombreux forums et rencontres ont été organisés afin d'informer les entreprises de la filière automobile sur les aides disponibles en lien avec les partenaires économiques (Chambre de commerce et d'industrie Versailles Val d'Oise Yvelines et organisations syndicales professionnelles). **Ainsi, le 15 décembre 2009, une manifestation sur la filière automobile organisée à Versailles par la subdivision des Yvelines, de la DRIRE a réuni 44 entreprises.**

La prime à la casse

Ce dispositif national de soutien par la demande a bénéficié à 17 870 véhicules dans les Yvelines.



Chaîne de déconstruction automobile – Renault Flins

L'accompagnement des mutations

L'Etat a financé à 80 % l'accompagnement de 6 entreprises dans leur projet de diversification de leur activité par le biais du dispositif d'accompagnement du Groupement d'intérêt économique «Acamas».

Cette action initiée par la fédération des industries mécaniques et financée par le CETIM en région Ile-de-France vise à accompagner des groupes de 10 PME et PMI dans la définition de leur stratégie industrielle.

Une vingtaine d'entreprises avait été identifiée par la cellule automobile du Conseil Général comme étant susceptible au vu de leur situation de bénéficier de l'accompagnement «Acamas».

b) L'agriculture



En 2009, les exploitations agricoles ont vu leur revenu baisser de 32 % en moyenne toutes filières confondues.

Déjà en net recul en 2008, le revenu net des exploitations en céréales, oléagineux et protéagineux qui représentent la grande majorité des exploitations des Yvelines, chute de 51 % en 2009.

Dans le secteur de l'élevage, le constat est le même : le revenu net des éleveurs laitiers diminue de 54 % en 2009.

La situation est meilleure pour les producteurs de viande bovine grâce à la diminution des prix des aliments composés.

Mais l'évolution positive du revenu en 2009 ne rattrape pas les fortes baisses du revenu des deux années précédentes.

Enfin, le revenu des maraîchers et des arboriculteurs se détériore également fortement en 2009 enregistrant respectivement des baisses de 53 % et 34 %.

Face à cette crise d'une ampleur sans précédent, le gouvernement a mis en place en 2009 plusieurs mesures de soutien. En août 2009, 30 M€ ont été débloqués au niveau national pour soutenir la filière fruits et légumes (mesures de prise en charge d'intérêts d'emprunt des prêts professionnels sur l'année 2009). Dans les Yvelines, ce plan s'est traduit par une enveloppe de 8 333 € et la prise en charge de 4 dossiers.

En juin 2009, 30M€ ont également été alloués pour soutenir la trésorerie des producteurs de lait également via la prise en charge des intérêts d'emprunt 2009 des prêts professionnels. Un complément d'enveloppe de 30 M€ a été débloqué en septembre pour l'ensemble des filières d'élevage. Dans les Yvelines, ces mesures se sont traduites par une enveloppe de 10 138 € qui a permis de prendre en charge 4 exploitations dont les taux d'endettement étaient très importants.



Visite d'une exposition à La Bergerie Nationale en 2008 en présence de Gérard Larcher, Président du Sénat, Maire de Rambouillet et Francine Prime, sous-préfète de Rambouillet

Le Président de la République a annoncé, le 27 octobre 2009, un plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA). Ce plan d'urgence propose la mise à disposition aux exploitations agricoles d'un milliard d'euros de prêts bancaires de trésorerie ou de consolidation à taux bonifié et d'un soutien exceptionnel de l'Etat à hauteur de 650 M€ sous forme de mesures d'allègement des charges financières (allègement de cotisations sociales patronales, prise en charge d'intérêt d'emprunt).

Dans les Yvelines, environ 70 prêts bonifiés ont été accordés pour un montant de 1,9 M€. Concernant la prise en charge des cotisations sociales patronales, 18 dossiers ont été pris en charge pour un montant total de 109 000 €. La prise en charge des intérêts d'emprunt des prêts professionnels a concerné 84 dossiers pour un montant total d'aide de 250 000 € et a concerné tous les secteurs de production (céréaliers, maraîchers, élevage, arboriculteurs).

B - Le soutien à l'emploi

Au quatrième trimestre 2009, le taux de chômage dans les Yvelines s'élève à 6,9 %. Le nombre de demandeurs d'emplois en recherche active s'élève à plus de 47 000 soit une hausse de 12%.

La politique de l'emploi est axée sur 3 priorités :

- prévenir les licenciements, via l'amélioration du dispositif du chômage partiel
- favoriser l'accès au marché du travail, via des mesures concernant l'emploi des jeunes, en particulier en faveur de l'alternance, et la mobilisation du dispositif des contrats aidés
- permettre un retour rapide à l'emploi par l'accompagnement renforcé des licenciés économiques

1 - L'assouplissement des conditions d'utilisation du chômage partiel

Les conditions d'utilisation du chômage partiel ont été assouplies par l'instruction DGEFP n°2008/19 du 25 novembre 2008 notamment pour les entreprises sous-traitantes.

Un accord avec les partenaires sociaux en date du 15 décembre 2008 a permis d'améliorer l'indemnisation du chômage partiel : la rémunération a été relevée de 50 % à 60 % du salaire brut, avec un plancher d'indemnisation de 6,84 €.

Dans les Yvelines, l'année 2009 a été marquée par une très forte croissance de l'indemnisation du chômage partiel, en particulier dans les secteurs du conseil et assistance, de la métallurgie et transformation de métaux et de l'industrie de biens d'équipement mécaniques.

Le chômage partiel dans les Yvelines

- **527 demandes d'indemnisation** au titre du chômage partiel en 2009, contre 133 en 2008 (soit une évolution annuelle de 396 %)

- **4,8 M heures** accordées contre 311 194 heures en 2008 (soit une évolution de + 1550 %)

- **28 conventions d'allocation partielle de longue durée (APLD)** signées, concernant 10 541 salariés pour **1,562 M heures**.

Ces APLD permettent d'indemniser les salariés en chômage partiel à hauteur de 75 % de la rémunération brute servant d'assiette au calcul de l'indemnité de congés payés. L'APLD est versée à l'entreprise en complément de l'Allocation spécifique de chômage partiel (financement Etat et Unedic).

2 - La mobilisation des contrats aidés et des mesures spécifiques en faveur de l'emploi des jeunes

a) Le doublement des contrats aidés

Le nombre d'embauches possibles dans les Yvelines a été presque doublé en 2009 par rapport à 2008.

En secteur non marchand, l'Etat proposait le financement de **contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)**. Une forte implication des services de l'Education nationale, des associations et fondations a permis l'embauche de **2 325 personnes en CAE**, soit 82,4 % des contrats finançables par l'Etat. Cette réalisation est supérieure de 66 % à la réalisation 2008 (1 394). Les communes, dans une moindre mesure, ont participé à cette politique active de l'emploi.

S'agissant du contrat d'avenir, 818 contrats ont été conclus, soit 83 % des contrats mobilisables.

Via ces deux dispositifs, **3 005 personnes ont ainsi bénéficié d'un accès ou d'un retour à l'emploi**, soit 82,6 % des contrats mobilisables.

Le CAE-Passerelle, initié en 2009, n'a pas rencontré le succès escompté malgré la mobilisation des 10 missions locales du département en charge de la présentation de ce dispositif.

En secteur marchand, l'Etat a proposé **1 504 contrats d'insertion par l'emploi (CIE)**. 1 415 personnes en ont bénéficiées, soit 94,1 % des contrats mobilisables.

b) Le plan d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes

Annoncé par le Président de la République le 24 avril 2009, le plan d'urgence regroupe un ensemble de mesures destinées à favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et à développer leur formation qualifiante. Un soutien particulier en direction de l'apprentissage est mis en œuvre.

Dans le département, le lancement a eu lieu lors d'une rencontre à la Préfecture avec les acteurs de l'apprentissage des Yvelines le 1^{er} juillet 2009 (photo ci-jointe)



Dans les Yvelines, le nombre de contrats d'apprentissage enregistrés au 31 décembre 2009 est supérieur à celui de 2008 : 7 259 pour 6 611. Ce résultat résulte de la mobilisation des chambres consulaires, des CFA et des développeurs de l'apprentissage qui ont largement consacré leur activité, depuis le mois de septembre 2009, à la recherche d'employeurs pour les jeunes.

En revanche, la prescription des contrats de professionnalisation est inférieure à ceux de l'année dernière : 2 886 contrats pour 3 975 en 2008. Cette contre-performance révèle la situation économique incertaine des entreprises qui accueillent traditionnellement de tels contrats (notamment dans les services aux entreprises).

3 - Un contrôle et un accompagnement accrus des territoires touchés par les Plans de sauvegarde de l'emploi

a) L'encadrement des procédures de licenciement

En 2009, on note une augmentation significative des procédures de licenciements économiques de 10 salariés et plus :

- 86 procédures notifiées à l'administration (au lieu de 30 en 2008)
- Cela correspond à 3 500 projets de suppressions d'emploi.
- Près d'un tiers de ces procédures sont les conséquences de procédures judiciaires (redressement ou liquidation).
- Les secteurs les plus touchés : l'automobile (environ une trentaine de procédures visant 1 500 suppressions de postes) et les télécommunications (3 procédures visant 800 suppressions de postes).

La DDTEFP a émis au cours de l'année à quatre reprises un constat de carence sur des Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) n'offrant pas suffisamment de mesures de reclassement ou pour limiter le nombre de licenciement.

L'augmentation du nombre de licenciements s'est traduite par un renforcement du recours aux dispositifs d'accompagnement financés par l'Etat pour compléter les mesures incluses dans les plans de sauvegarde de l'emploi.



La préfète réunit chaque mois tous les acteurs du Service Public pour l'Emploi

En 2009, 45 conventions portant recours au fonds national de l'emploi ont été signées :

- 19 cellules de reclassement, permettant d'accompagner les salariés licenciés pour motif économique dans leur reclassement, ont été conventionnées en 2009, (contre 8 en 2008) au profit de 1 064 bénéficiaires potentiels d'entreprises en procédure judiciaire (contre 256 en 2008) ;
- 16 conventions d'allocation temporaire dégressive (ATD), permettant de prendre en charge une partie de la baisse de rémunération du salarié licencié qui aurait retrouvé un emploi moins bien rémunéré, ont été signées en 2009 (contre 11 en 2008) pour 1 913 bénéficiaires potentiels. 12 entreprises sur les 16 concernées étaient en procédure judiciaire ;
- 10 conventions d'allocation spéciale du Fonds National de l'Emploi (FNE) ont été signées en 2009 (contre 18 en 2008) au profit de 10 entreprises en procédure judiciaire. Elles concernent 20 bénéficiaires potentiels.

Parallèlement, le nombre d'entreprises assujetties à l'obligation de revitalisation du territoire s'est accru. Par ce dispositif, les entreprises de plus de 1 000 salariés, dont le projet de plan de sauvegarde pour l'emploi affecte fortement l'économie du bassin d'emploi de son implantation, doivent contribuer au financement des actions ayant pour objet d'atténuer l'impact important de procédures de licenciement pour motif économique.

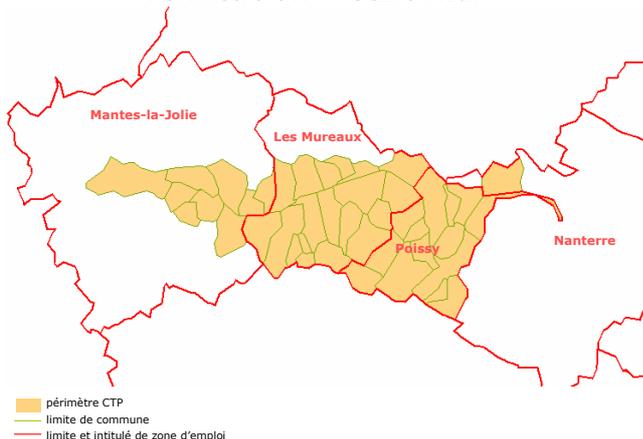
En 2008, 9 conventions de revitalisation étaient en cours, 2 nouvelles conventions ont été signées avec des entreprises en 2009. 10 projets de convention sont actuellement en cours d'élaboration et de négociation par la DDTEFP (portant sur des plans de licenciement initiés en 2009 et 2010).

b) L'accompagnement renforcé des licenciés économiques

Le bassin d'emploi Seine-Aval bénéficie depuis juin 2009 du dispositif de contrat de transition professionnelle (CTP)

Face à la conjoncture économique, le gouvernement a décidé d'élargir l'expérimentation du Contrat de Transition professionnelle (CTP) au bassin d'emploi de Seine-Aval par arrêté ministériel du 31 mai 2009. Ce bassin concerne 43 communes de Poissy à Mantes. Les difficultés des groupes Renault et PSA ont eu de fortes conséquences sur ce périmètre qui ont été amplifiées par la suppression d'un grand nombre d'emplois induits, principalement chez les sous-traitants. La crise touche également d'autres secteurs tels que la construction, les transports, l'électronique.

Périmètre CTP « Seine-Aval »



Le contrat de transition professionnelle (CTP) s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement (entreprises de moins de 1 000 salariés). Conclu pour une durée de douze mois, ce contrat a pour objet l'organisation et le déroulement d'un parcours, qui peut comprendre des mesures d'accompagnement, des périodes de formation et des périodes de travail pour le compte de tout employeur, à l'exception des particuliers.

La plate-forme dédiée au contrat de transition professionnelle (CTP) est opérationnelle depuis le 15 septembre 2009. Elle mobilise une équipe de 13 conseillers de Pole emploi. Elle s'occupe du reclassement personnalisé de 235 personnes.

- 55% des adhérents sont en recherche d'emploi,
- 42% ont un projet en cours d'élaboration
- 3% travaillent sur un projet de création d'entreprise.

La grande majorité des adhérents au contrat de transition professionnelle a plus de 26 ans et moins de 49 ans (70%) :

- 25% ont plus de 50 ans
- 5% moins de 26 ans.

60% d'entre eux ont le niveau V et infra (CAP/ BEP).

- 28% sont employés qualifiés,
- 33 % ouvriers spécialisés et qualifiés
- 12% cadres.

40 adhérents CTP ont à ce jour repris un emploi :

- soit 17% des adhérents CTP (dont 50% sur des contrats de plus de 6 mois).
- 43 adhérents CTP ont bénéficié à ce jour d'une formation, (soit 18% des adhérents CTP.)



Le premier ministre, François Fillon en visite à l'agence pôle emploi de Poissy - 28 mai 2010